



FRANCE DITIB
Union Turco-Islamique des Affaires Religieuses

10 Mai 2021

COMMUNIQUÉ

Il s'avère que nous fêterons l'Aïd al-fitr le jeudi 13 mai. On prévoit une intense participation à la prière de l'Aïd puisque ce jour coïncide avec un jour férié.

De ce fait, il est extrêmement important de respecter les mesures prises contre la Covid-19 par les collectivités (masque, distanciation, hygiène, interdiction de rassemblement dans les espaces publics, couvre-feu entre 19h00 et 06h00, etc.).

Dans ce contexte, il convient de prêter attention aux points suivants :

1. Les jauges d'accueil en vigueur dans les lieux de culte doivent être strictement respectées et aucune dérogation ne sera acceptée.
2. Aucune dérogation au couvre-feu n'a été accordée, à l'exception de celle (le cas échéant) prise pour la prière de l'aube.
3. Les prières de l'Aïd ne peuvent être exécutées dans un établissement public non destiné à l'exercice du culte.
4. En ce qui concerne les célébrations organisées en plein air, les restrictions s'appliquant aux rassemblements publics (jauge et gestes barrière) doivent être strictement respectées.
5. En cas de nécessité, s'il n'y a pas d'autre solution, la prière de l'Aïd peut être effectuée dans la même mosquée avec deux imams différents. Dans ce cas, les horaires doivent être déterminées et annoncées aux fidèles à l'avance afin d'éviter l'affluence (par exemple, le premier groupe priera à 06h30 et le deuxième à 07h00).

À cette occasion, nous félicitons l'Aïd al-fitr de tous les musulmans.

FRANCE DITIB